

BRIGADIER SCOLAIRE

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

1 POSTE TEMPS PLEIN, TEMPORAIRE

DURÉE DU REMPLACEMENT ENTRE 3 À 8 MOIS- ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

DATE LIMITE
26 SEPTEMBRE 2021

N^o CONCOURS
ACVSAD-2021-736

DEBUT DE L'EMPLOI
DES QUE POSSIBLE

DESCRIPTION DU POSTE

Au sein du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et sous l'autorité de la coordonnatrice aux loisirs, le brigadier scolaire surveille et assure la sécurité des écoliers aux intersections des rues, lors des entrées et des sorties des classes, et les fait traverser. Le brigadier scolaire informe et sensibilise les écoliers sur les règles de sécurité et les bons comportements à adopter sur le réseau routier.

EXIGENCES

- Offrir une disponibilité complète à raison de cinq (5) jours par semaine durant l'année scolaire
- Être disponible pour effectuer sa prestation de travail selon l'horaire d'entrée et de sortie des élèves
- Être disposé à travailler sous diverses conditions météorologiques
- Être responsable, assidu et ponctuel
- Être vigilant et posséder un bon jugement

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon le taux horaire prévu à la convention collective en vigueur : 16,60 \$ / heure (échelle 2021)
- Équipement fourni : veste de sécurité, panneau d'arrêt, semelles antidérapantes, 2 pantalons longs et 1 bermuda
- Montant forfaitaire attribué pour l'achat de vêtements et d'articles appropriés

LIEU DE TRAVAIL

- 1 poste temps plein, remplacement 3 mois à 8 mois : coin des rues **Jean-Juneau / Route 138**

HEURES DE TRAVAIL

- 3.75 heures / jour /5 jours par semaine

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, au plus tard le **26 septembre 2021**, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2021-736
Service des ressources humaines
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
rh@VSAD.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.

NOTE : L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.